

25 novembre 2016

(16-6488) Page: 1/1

Conseil du commerce des marchandises

PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES AU CONSEIL GÉNÉRAL

Comme convenu à la réunion tenue par le Conseil du commerce des marchandises le 17 novembre 2016, je présente, sous ma propre responsabilité en qualité de Président, le rapport factuel ci-après au Conseil général:

Conformément à la Décision ministérielle de 2015¹ donnant pour instruction au Conseil général, entre autres choses, de procéder à des examens périodiques du Programme de travail sur le commerce électronique à ses réunions de décembre 2016 et de juillet 2017, sur la base des rapports présentés par les organes de l'OMC chargés de la mise en œuvre du Programme de travail, le Conseil du commerce des marchandises a inscrit la question du Programme de travail sur le commerce électronique à l'ordre du jour de ses réunions des 15 avril, 14 juillet et 17 novembre 2016. Au cours de ces réunions, le Président a invité les délégations à exprimer leurs opinions et à faire part de leurs suggestions concernant la façon de travailler à la préparation des examens périodiques auxquels le Conseil général devrait procéder à ses réunions de décembre 2016 et de juillet 2017.

Le Conseil du commerce des marchandises a examiné la question du Programme de travail sur le commerce électronique à ses réunions des 15 avril, 14 juillet et 17 novembre 2016. Le rapport factuel au Conseil général concernant les discussions sur le commerce électronique qui ont eu lieu lors des réunions des 15 avril et 14 juillet 2016 figure dans le document G/C/57.

À la réunion du Conseil du commerce des marchandises tenue le 17 novembre 2016, la Chine et le Pakistan ont présenté une communication, distribuée au Conseil général, au Conseil du commerce des marchandises et au Conseil du commerce des services ainsi qu'au Comité du commerce et du développement², comportant diverses propositions relatives au Programme de travail sur le commerce électronique. La Chine a constaté la complexité du débat sur le commerce électronique, étant donné en particulier l'importante fracture numérique qui existe entre les Membres, et a exprimé le souhait d'avancer progressivement et de manière inclusive s'agissant du commerce électronique, en mettant l'accent sur la réalisation d'avancées concrètes à la onzième Conférence ministérielle.

Le Conseil a pris note de la déclaration faite par 22 délégations (Afrique du Sud; Argentine; Australie; Brésil; Canada; Colombie; Corée; Costa Rica; Équateur; États-Unis; Fédération de Russie; Hong Kong, Chine; Inde; Japon; Mexique; Paraguay; Pérou; République bolivarienne du Venezuela; Singapour; Suisse; Taipei chinois; et UE) au sujet de divers aspects de la proposition présentée par la Chine et le Pakistan.

La question du Programme de travail sur le commerce électronique restera inscrite à l'ordre du jour des réunions que le Conseil du commerce des marchandises tiendra en avril et au deuxième trimestre de 2017, afin qu'il puisse remplir son mandat et faire rapport au Conseil général, en juillet 2017, sur les discussions tenues à ses réunions au sujet du commerce électronique.

¹ Document WT/L/977.

² JOB/GC/110/Rev.1, JOB/CTG/2/Rev.1, JOB/SERV/243/Rev.1 et JOB/DEV/39/Rev.1.